

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013032

Signataire : JU/ML

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Avenant N° 1 à la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association "Compagnie Méliadès" retenue pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

EXPOSE :

Par délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 2013, la ville a décidé de signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association « Compagnie Méliadès » pour la mise en place d'activités périscolaires, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013.

L'association s'est engagée sur l'année scolaire 2013/2014 à effectuer 216 séances destinées aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. Ces ateliers ont pour objectifs de leur faire découvrir de nouveaux outils d'expression comme les arts plastiques, la photographie, la création sonore, l'écriture sous une forme ludique, le théâtre, de les sensibiliser aux formes artistiques et au spectacle vivant. L'idée est aussi de leur apprendre à travailler ensemble sur un projet collectif, d'échanger, de s'écouter.

A ce jour, l'Association « Compagnie Méliadès » propose de prendre en charge 24 séances d'activités périscolaires supplémentaires animées par le comédien Abel DJAFRI, la compagnie se chargeant de salarier cet intervenant supplémentaire.

Ce changement introduit nécessairement des modifications dans l'annexe jointe à la convention d'objectifs signée entre la commune et l'Association « Compagnie Méliadès » qui prévoit, dans son article 11, que toute modification fera l'objet d'un avenant.

Le présent avenant doit être conclu entre les deux parties afin de préciser le nouveau volume d'interventions soit un total de 240 séances pour l'année scolaire, le changement de jours d'intervention pour le 1^{er} trimestre, les écoles concernées et les référents affectés à chaque séance ainsi que les nouvelles modalités financières.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le présent avenant.

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports /
Direction de la Jeunesse et des Sports**

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013032

Signataire : JU/ML

OBJET : Avenant N° 1 à la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association "Compagnie Méliadès" retenue pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Septembre 2013 relative à la convention signée entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association « Compagnie Méliadès » pour la période 2013/2014 qui précise les différents engagements convenus entre les parties dans le cadre de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention signée entre la ville et l'Association « Compagnie Méliadès »

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre en place des activités pour répondre aux besoins de l'ensemble des enfants des écoles de la ville sur le nouveau temps périscolaire 14h30/16h,

Considérant que l'Association « Compagnie Méliadès » propose de prendre en charge 24 séances d'activités périscolaires supplémentaires animées par le comédien Abel DJAFRI, la compagnie se chargeant de salarier cet intervenant supplémentaire,

Considérant que ce changement nécessite la passation d'un avenant à la convention initiale,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et l'association « Compagnie Méliadès » retenue pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

ATTRIBUE une subvention supplémentaire de 2 520 € à l'association « Compagnie Méliadès » pour la réalisation des 24 séances complémentaires d'activités périscolaires .

le Maire Adjoint
Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint
Tedjini-Michel MAÏZA